

Paiement d'une pension compensatoire

Par esteve, le 27/03/2008 à 12:58

bonjour,

apres mon divorce, le tribunal m'a ordonné, avant le jugement définitif, de payer une pension de 1996 à 1998.

En 1998 le jugement était rendu et je devais payer une pension pendant 15 ans. question : est-ce que la pension de 1996 à 1998 pourra être la retirer des 15 ans ? Merci pur la réponse .